

# ANNEXE 11



Lamotte-Beuvron

## RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### EXERCICE 2017

L'année 2017 a été marquée par la signature d'un nouveau contrat.

#### I- Les caractéristiques du service

##### ➤ Le contrat

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société Véolia Eau depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2029.

##### ➤ Les ouvrages et équipements

Les principaux ouvrages et équipements concernés par l'affermage sont :

- 1 station d'épuration d'une capacité de 9000 équivalent/habitant,
- 13 postes de relèvement,
- 31 km de réseau de collecte des eaux usées.

##### ➤ Les prestations assurées par le délégataire:

La gestion du service inclut :

- La surveillance, le fonctionnement, l'entretien et les réparations des canalisations destinées à la collecte des eaux usées ;
- L'entretien, les réparations et le contrôle de la conformité des branchements au réseau public ;
- La surveillance, le fonctionnement et l'entretien de tous les ouvrages de relèvement et de traitement ;
- La prise en charge de l'évacuation et du traitement des résidus d'épuration (sables, graisses, refus de dégrillage, matières curées et boues) ;
- Les travaux de réparation des canalisations (réseaux et branchements) ainsi que de leurs accessoires ;
- La tenue à jour de l'inventaire technique des immobilisations et d'une base de données associée (ouvrages, interventions) ;
- Les relations avec les usagers (prise des abonnements, facturation et encaissement des redevances, information, gestion des réclamations) ;
- L'entretien et le fonctionnement des installations de traitement et de refoulement des eaux traitées ;
- La fourniture à la collectivité des renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service nécessaires à cette dernière, pour l'élaboration de ses projets de renforcement et d'extension, et plus généralement pour la maîtrise du service délégué.

## ANNEXE 11

### ➤ Le fonctionnement du service

#### - La station de traitement

La station d'épuration, mise en service en juin 2008, est de type boues activées.

#### **La charge entrante**

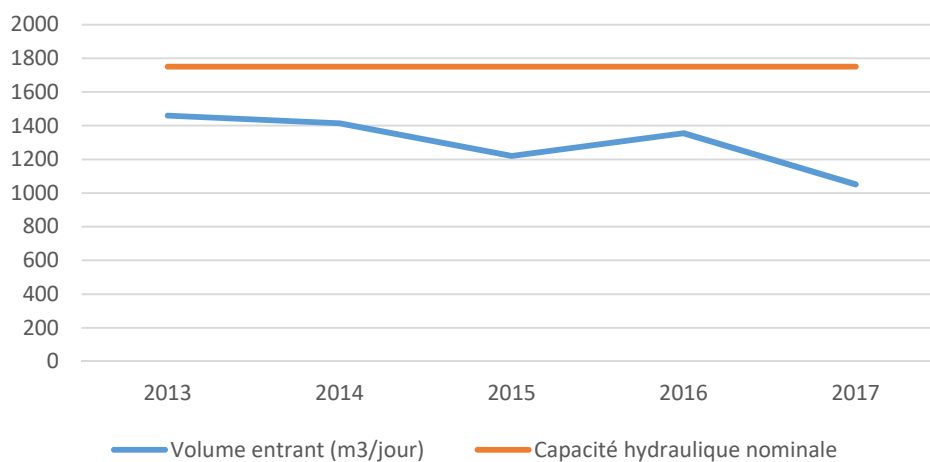
Les volumes entrants sur le système de traitement s'élevèrent pour l'année 2017 à 383 864 m<sup>3</sup>, soit un volume journalier moyen de 1 051 m<sup>3</sup>/jour, soit 60% de sa capacité nominale.

La station a reçu une charge hydraulique à hauteur de 41% de sa capacité nominale.

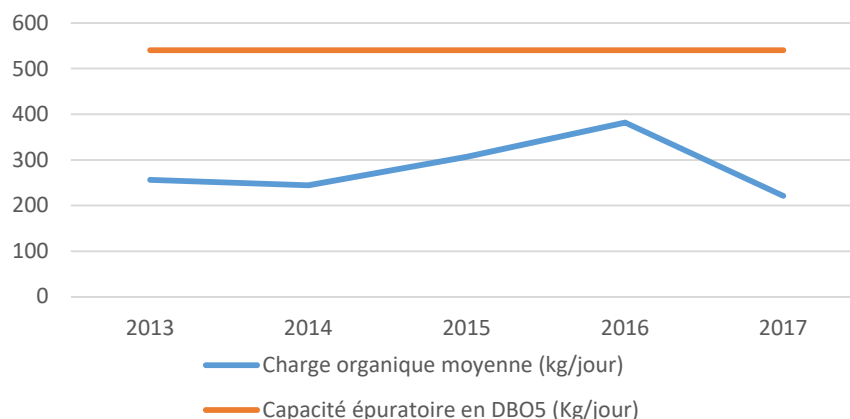
La capacité hydraulique est de 1750 m<sup>3</sup>/jour.

La charge organique moyenne reçue lors des mesures 24h d'autosurveillance s'élève à 221kg de DBO5/j, soit environ 40% de sa capacité organique nominale. Elle est correcte au regard du nombre d'habitants raccordés.

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Volume entrant (m <sup>3</sup> /jour)	1460	1414	1220	1356	1051	-22,5%
% de la capacité nominale	83%	81%	70%	77%	60%	
Charge organique moyenne (kg/jour)	256	244	307	382	221	-42,1%
% de la capacité nominale	47%	45%	57%	71%	41%	



## ANNEXE 11



### Les boues et sous-produits

Les boues issues de l'épuration partent en épandage agricole suivant le plan d'épandage autorisé par arrêté préfectoral du 20 mars 2006.

Les sous-produits issus de l'épuration sont évacués vers un centre d'enfouissement technique (CET).

En 2017:

- 93 tonnes de matières sèches de boues ont été produites et évacuées par épandage, (chiffre surestimé car le débitmètre a dysfonctionné),
- 29,5 tonnes de refus de dégrillage ont été évacuées en centre de stockage de déchets.

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Quantité de boues	85,3	76,2	76,7	62,6	93	48,6%
Quantité de refus de dégrillage	27,5	27,5	29,5	29,5	29,5	0,0%
Sables évacués	0	0,5	0,2	0	0	
Graisses évacuées	0	3,5	5	0	0	

### - Le réseau

Le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage permet d'évaluer l'état d'exploitation et d'identifier les défauts structurels et les améliorations prioritaires à apporter.

Sur la période, le nombre de points noirs a globalement diminué, mais les défauts restants doivent faire partie de la mise en œuvre d'une stratégie d'exploitation pour les éradiquer.

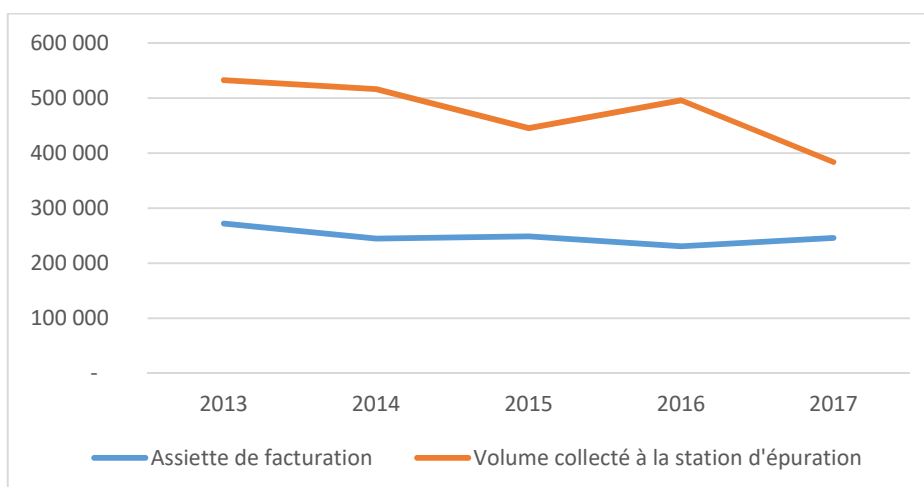
	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseau (ml)	27 855	27 855	27 855	31 341	31 341
Nombre de points noirs nécessitant des interventions fréquentes de curage, par 100 km	14	14	14	14	14

## ANNEXE 11

### - Nombre d'abonnés et volumes

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre d'abonnés	2 051	2 062	2 060	2 066	2 064	-0,1%
Assiette de facturation (m <sup>3</sup> )	271 960	244 569	249 122	230 605	245 719	6,6%
Consommation moyenne par abonné (m <sup>3</sup> )	133	119	121	112	119	6,7%
Volume collecté à la station d'épuration (m <sup>3</sup> )	532 894	516 055	445 198	496 143	383 864	-22,6%

En 2017, on note une hausse de près de 7% des volumes facturés, alors qu'en 2016, ils étaient en baisse de 6%.



L'écart entre les volumes facturés aux abonnés et reçus en station se réduit.

## II-La qualité du service

### ➤ La STEP

L'ensemble des mesures réalisées montre que les rejets de la station d'épuration sont totalement conformes aux exigences réglementaires.

Les opérations de maintenance suivantes ont été réalisées :

- Les vérifications réglementaires des installations électriques et des équipements de levage ;
- La mise en conformité des installations et équipements suite aux contrôles réglementaires ;
- L'entretien des équipements électriques, électromécaniques et hydrauliques ;
- La gestion permanente des alarmes issues de la télésurveillance : 1 014 alarmes sur l'année dont 667 sur la station d'épuration ;
- Le nettoyage des postes de relèvement avec traitement des déchets ;
- Interventions de maintenances / dépannages : 321.

## ANNEXE 11

Le fonctionnement général de la station et de son exploitation sont très satisfaisants. Toutefois, un des tamis a été hors service en mai et en novembre. Une mauvaise conception est l'une des causes. Ces équipements de prétraitement existants seront remplacés et modifiés dans le cadre du plan de renouvellement.

Le débitmètre à ultra-son situé sur le canal de sortie a été changé.

Les eaux traitées ont régulièrement été de bonne qualité et, d'après les mesures réalisées dans le cadre de l'autosurveillance, les normes de rejet applicables à cette installation ont toujours été respectées.

La totalité des analyses effectuées sur les boues évacuées par épandage sont conformes à la réglementation.

### ➤ **Réseaux et branchements**

En 2017, le linéaire de réseau curé est de 9 337 ml.

14 interventions pour la désobstruction de branchements et canalisations ont été effectuées.

2 880 m de réseau ont été inspectés par passage de caméra, soit 9 % du linéaire total du réseau.

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Linéaire de curage préventif	7750	4496	4900	2655	9337	252%
% de réseau curé	27,8%	16,1%	17,6%	9,5%	29,8%	213%
Linéaire inspecté caméra	2020	2160	2725	2180	2880	32%
% de réseau inspecté	7,3%	7,8%	9,8%	7,0%	9,2%	31%

## III -Les indicateurs réglementaires

### ➤ **Indicateurs descriptifs**

	2013	2014	2015	2016	2017
Estimation du nb d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	4 840	4 888	4 885	4 899	4 464
Nb d'abonnements	2 051	2 062	2 060	2 066	2 064
Qté de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	83,5	76,2	76,7	62,6	93,0
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01	1,71 €	1,78 €	1,77 €	1,78 €	2,21 €

## ANNEXE 11

### ➤ Indicateurs de performance

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	50	50	30	15	25

La valeur de cet indice est notée sur 120. La connaissance du réseau est perfectible, notamment grâce à la mise en place d'un plan pluriannuel de renouvellement des conduites.

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	100%	100%	100%	100%	100%

Le taux de conformité de 100% implique la conformité du transport des boues et de leur filière de traitement.

### IV-La tarification du service

La part revenant au délégataire évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

L'évolution du prix au 1<sup>er</sup> janvier, **pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>**, est la suivante :

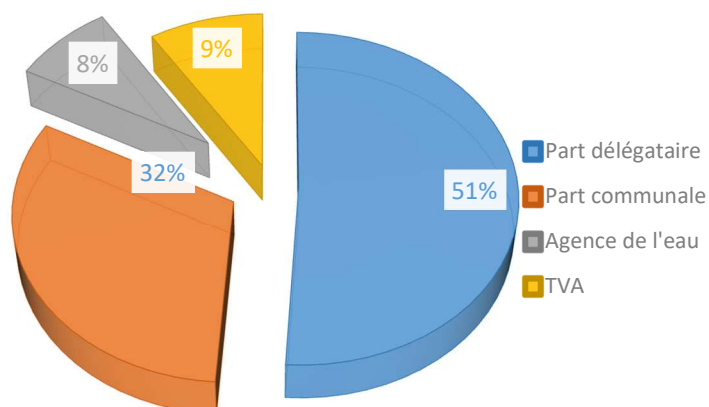
	Montant au 01/01/2016	Montant au 01/01/2017	Montant au 01/01/2018	N/N-1
<b>Part délégataire</b>	<b>87,95</b>	<b>88,31</b>	<b>135,16</b>	<b>53,05%</b>
Abonnement	26,62	26,73	43	
Consommation (pour 120m <sup>3</sup> )	61,33	61,58	92,16	
<b>Part communale</b>	<b>84</b>	<b>84</b>	<b>84</b>	<b>0,00%</b>
Consommation	84	84	84	
<b>Modernisation du réseau de collecte</b>	<b>21,6</b>	<b>21,6</b>	<b>21,6</b>	<b>0,00%</b>
Total en € HT	193,55	193,91	240,76	<b>24,16%</b>
TVA (10%)	19,36	19,39	24,08	
Total TTC	212,91	213,30	264,84	
<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup></b>	<b>1,77</b>	<b>1,78</b>	<b>2,21</b>	<b>24,16%</b>

La part délégataire représente 51% de la facture totale, soit 135,16 €.

La part collectivité représente 32% de la facture totale, soit 84 €.

## ANNEXE 11

### FACTURE 2018



### V- Le financement des investissements

- Montants financiers des travaux engagés par la collectivité en 2017 :

**291 659 €** (réhabilitation du réseau rue Gaugiran)

- Etat de la dette au 31/12/17 :

- Capital remboursé: 12 767 €
- Intérêts : 8 648 €

- Montant des amortissements réalisés par la collectivité : 80 781 €

## ANNEXE 11

### VI- Le compte annuel de résultat d'exploitation

	2015	2016	2017	N/N-1
<b>PRODUITS</b>	<b>392 191</b>	<b>367 455</b>	<b>413 397</b>	<b>12,50%</b>
Exploitation du service	178 359	168 464	201 383	
Collectivités et autres organismes publics	211 456	191 253	208 454	
Travaux attribués à titre exclusif	2 376	7 211	3 057	
Produits accessoires	-	527	503	
<b>CHARGES</b>	<b>466 076</b>	<b>442 126</b>	<b>487 220</b>	<b>10,20%</b>
Personnel	87 023	73 144	92 707	
Energie électrique	46 546	44 581	29 637	
Produits de traitement	11 286	5 826	14 500	
Analyses	164	1 224	1 463	
Sous-traitance, matières et fournitures	32 215	42 525	59 096	
Impôts locaux, taxes	1 841	3 576	4 708	
<b>Autres dépenses d'exploitation</b>	<b>27 765</b>	<b>34 458</b>	<b>36 994</b>	
<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>	<i>6 257</i>	<i>7 624</i>	<i>4 987</i>	
<i>Engins et véhicules</i>	<i>12 531</i>	<i>9 976</i>	<i>14 499</i>	
<i>Informatique</i>	<i>4 773</i>	<i>5 706</i>	<i>7 188</i>	
<i>Assurance</i>	<i>1 275</i>	<i>655</i>	<i>1 586</i>	
<i>Locaux</i>	<i>4 077</i>	<i>5 892</i>	<i>6 936</i>	
<i>Autres</i>	<i>- 1 148</i>	<i>4 605</i>	<i>1 798</i>	
Frais de contrôle	3 580	3 537	2 339	
Contribution des services centraux et recherche	13 100	11 062	15 206	
Collectivités et autres organismes publics	211 456	191 253	208 454	
<b>Charges relatives aux renouvellements</b>	<b>29 387</b>	<b>29 584</b>	<b>20 250</b>	
<i>pour continuité du service</i>	<i>12 883</i>	<i>13 046</i>	<i>8 625</i>	
<i>fonds contractuel</i>	<i>16 504</i>	<i>16 538</i>	<i>11 625</i>	
<b>Charges relatives aux investissements</b>	<b>1 310</b>	<b>1 330</b>	<b>787</b>	
Pertes sur créances irrécouvrables-contentieux	403	26	1 079	
<b>RESULTAT</b>	<b>- 73 885</b>	<b>- 74 671</b>	<b>- 73 823</b>	<b>1,14%</b>